

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE FRANCOIS DEVIENNE DE JOINVILLE

DOSSIER DE PRE-INSCRIPTIONS ANNEE SCOLAIRE 2023 2024 (Nouveaux élèves)

(Inscription Validée le : /09/2023) vu le Directeur

L'élève :

Nom :

Prénom :

Date et lieu de Naissance :

1) (Uniquement pour les élèves Majeurs)

Adresse :

Courriel :

N° de tel :

Profession :

Revenu Fiscal de référence.....

et nombre de parts (dernier avis d'Imposition) pour calcul des cotisations.....

2) (Pour les élèves Mineurs)

Responsable légal : (Père/Mère/tuteur légal/ autre (Précisez).....)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

N° de tel :

Profession :

Revenu Fiscal de référence.....

et nombre de parts (dernier avis d'Imposition) pour calcul des cotisations:.....

Bénéficiaire d'aide : Bon CAF délivré par le Département de la Ht Marne OUI / NON

(si oui Montant :.....)

ou autre Organisme (précisez) :..... Montant :.....

FORMATION MUSICALE (Solfège) : Degré : _____ *(Vous sera communiqué à la validation de l'inscription)*

Possibilité d'exemption uniquement sur avis favorable du Directeur de l'EDM

AVIS DU DIRECTEUR : FAVORABLE / DEFAVORABLE

INSTRUMENT CHOISI:.....Etes vous propriétaire de votre instrument OUI / NON

Veillez consulter le jour de l'inscription définitive, avant validation, le professeur concerné pour vérifier les disponibilités du stock d'Instruments de l'Ecole, ou la présence d'une liste d'attente éventuelle)

Date et signature :

IMPORTANT A LIRE ATTENTIVEMENT

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

-Attestation d'assurance responsabilité civile

-Documents relatifs au droit à l'image et à la diffusion, disponibles en P3 (Elèves Mineurs) ou P4 (Eleves Majeurs) de ce dossier avec signature obligatoire

*(En ce qui concerne le **revenu fiscal de référence et le nombre de Parts** servant au calcul des cotisations, nous ne vous demanderons aucun justificatif. Néanmoins, l'administration fiscale s'occupant du recouvrement des dites cotisations pour le compte de la Ville de Joinville, effectue des contrôles systématiques.)*

MARCHE A SUIVRE POUR VALIDER L'INSCRIPTION

Vous pourrez valider votre inscription, en vous présentant **obligatoirement au secrétariat de l'Ecole de Musique 42 rue Aristide Briand 52300 Joinville** avec ce document (à imprimer) en format papier, dument rempli et signé (Page 1 et Page 3 ou Page 4) et muni de votre assurance responsabilité civile également en format papier:

-Les Mercredis 6, 13, ou 20 Septembre 2023 de 14h à 20h.

(Je vous demande donc de rencontrer auparavant les enseignants concernés, présents à ces dates, qui vous renseigneront sur leurs disponibilités et élaboreront avec vous votre futur emploi du temps.)

Attention : C'est le Directeur, et lui seul, qui procédera en votre présence à l'inscription définitive ou à celle de votre ou de vos enfants.

Aucune inscription ne devra être transmise par courrier ou Mail ou remise aux différents professeurs. Les dossiers papiers incomplets ne pourront être pris en compte.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Nous serons également à votre disposition pour vous renseigner et pour vous aider dans vos choix, le SAMEDI 9 SEPTEMBRE toute la journée, lors du FORUM DES ASSOCIATIONS au stand de l'Ecole de Musique et de l'Harmonie

DISCIPLINES ENSEIGNEES

Flute, Clarinette, Saxophones, Batterie, Percussions trompette, Tuba, Trombone, Instruments d'ordonnances, Piano, Solfège, Musique de Chambre, Composition Ecriture, Atelier d'improvisation, Classe de Jazz, Formation Musicale tous Niveaux du Jardin Musical aux classes supérieures 3^{ème} cycles

FRAIS D'INSCRIPTION ET PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Les cotisations de l'Ecole de Musique sont soumises à de nombreux paramètres :

- 1) Vos revenus (prise en compte du revenu fiscal de référence nombre de parts)
- 2) Votre lieu de résidence (Joinville / communauté de communes / hors communauté de communes)
- 3) Les cours (Niveaux / le nombre)
- 4) Le nombre d'enfants inscrits (réduction à partir du 2^{ème})
- 5) La location ou non d'un instrument
- 6) Des aides départementales ou autres

A savoir également

-la pratique de plusieurs instruments n'est pas soumise à un supplément

-Possibilité de paiement en 1 fois en décembre ou en 3 fois (Décembre Mars Juin)

Ces paramètres rendent complexe l'élaboration d'un tableau clair correspondant à votre cas spécifique.

Vous pourrez donc si vous le désirez me contacter par mail : *uniquement à cette adresse*

ecole-musique.52300@orange.fr à partir du 1^{er} Septembre 2023 pour plus de précisions.

REPRISE OFFICIELLE DES COURS LE LUNDI 11SEPTEMBRE 2023

Le Directeur : Daniel CARLIER

ECOLE DE MUSIQUE FRANCOIS DEVIENNE DE JOINVILLE
Autorisation de captation et de diffusion d'image et de son
Année scolaire 2023/2024

Je soussigné :.....

Parent(s) de l'Elève :.....

Demeurant à:.....

Autorise l'Ecole de Musique François Devienne de Joinville :

- à capter et fixer l'image de mon enfant, ainsi que toutes prestations instrumentales ou vocales, lors d'opérations à but pédagogique (Concerts, Auditions, présentations, etc...)
- à diffuser et reproduire pour sa communication interne ainsi que pour sa communication externe, les photos, vidéos, extraits audio dans lesquels apparait mon enfant.

(Cette autorisation est donnée pour le monde entier et sans limitation de durée pour toute forme d'exploitation, et notamment l'édition, la réédition et la reproduction en nombre, par publication sur tout support d'imprimerie existant ou venir ou sous forme électronique existant ou futur, et notamment dans tout recueil, journal, revue ou catalogue, périodique ou non, sur tout site Internet appartenant à l'Ecole de Musique ou exploité sous sa responsabilité, sous forme d'affiches, affichette ou documents quelconques).

Le tout à la condition, que les légendes accompagnant toutes diffusions ne portent pas atteinte à sa réputation ou à sa vie privée.

Je sais que, conformément à la loi « informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 :

- je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, en m'adressant au secrétariat de l'Ecole de Musique François Devienne ou à la Mairie de Joinville,
- et que je peux également, pour des motifs légitimes, m'opposer au traitement des données le concernant.

Je me reconnais entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Leà

Signature précédée de la mention« lu et approuve »

ECOLE DE MUSIQUE FRANCOIS DEVIENNE DE JOINVILLE
Autorisation de captation et de diffusion d'image et de son
Année scolaire 2023/2024

Je soussigné :

Demeurant à:

Autorise l'Ecole de Musique François Devienne de Joinville :

- à capter et fixer mon image, ainsi que toutes prestations instrumentales ou vocales, lors d'opérations à but pédagogique (Concerts, Auditions, présentations, etc...)
- à diffuser et reproduire pour sa communication interne ainsi que pour sa communication externe, les photos, vidéos, extraits audio dans lesquels j'apparais.

(Cette autorisation est donnée pour le monde entier et sans limitation de durée pour toute forme d'exploitation, et notamment l'édition, la réédition et la reproduction en nombre, par publication sur tout support d'imprimerie existant ou venir ou sous forme électronique existant ou futur, et notamment dans tout recueil, journal, revue ou catalogue, périodique ou non, sur tout site Internet appartenant à l'Ecole de Musique ou exploité sous sa responsabilité, sous forme d'affiches, affichette ou documents quelconques).

Le tout à la condition, que les légendes accompagnant toutes diffusions ne portent pas atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

Je sais que, conformément à la loi « informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 :

- je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui me concernent, en m'adressant au secrétariat de l'Ecole de Musique François Devienne ou à la Mairie de Joinville,
- et que je peux également, pour des motifs légitimes, m'opposer au traitement des données me concernant.

Je me reconnais entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Leà

Signature précédée de la mention« lu et approuvé »